



Conditions générales

1. DÉFINITIONS

Dans les présentes conditions générales, la terminologie suivante est utilisée

"Cocontractant" : toute personne physique ou morale ayant passé avec ZOUPY Sàrl un contrat de placement privé et mandat ou un contrat plateforme ZOUPY Sàrl.

"Utilisateur" : toute personne physique ou morale ayant recours à la plateforme de ZOUPY Sàrl.

"Employeur" : toute personne physique ou morale ayant passé avec ZOUPY Sàrl un contrat de placement privé et mandat.

"Employé" : toute personne physique ayant passé avec ZOUPY Sàrl un contrat plateforme ZOUPY Sàrl.

Site Internet/plateforme Internet : plateforme ZOUPY Sàrl.

2. DOMAINE D'APPLICATION

Les présentes conditions générales sont applicables à toutes les relations contractuelles liant ZOUPY Sàrl, dont le siège est à Thônex, à ses partenaires contractuels, et en particulier à toute utilisation de la plateforme Internet de ZOUPY Sàrl.

Les cocontractants sont informés et acceptent que l'utilisation de la plateforme soit soumise au respect des présentes conditions générales, en sus des obligations découlant des contrats signés avec ZOUPY Sàrl.

Les cocontractants reconnaissent que le concept de la plateforme est la propriété exclusive de ZOUPY Sàrl et que le contenu ne pourra être utilisé, reproduit ou commercialisé sous quelque forme que ce soit sans le consentement de ZOUPY Sàrl.

3. RÉSERVE DES CONTRATS

Les prestations fournies par ZOUPY Sàrl sont uniquement celles qui sont expressément prévues dans les contrats convenus et signés par ZOUPY Sàrl.

4. DÉBUT ET FIN DES RELATIONS CONTRACTUELLES

Les contrats passés par ZOUPY Sàrl avec ses cocontractants déterminent à partir de quand ils sont valablement conclus et comment ils prennent fin. Il est toutefois précisé ici que la résiliation/révocation doit être signifiée à l'autre partie par écrit et qu'elle déploie ses effets au moment de sa réception.

L'attention des cocontractants est attirée sur le fait que la fin des relations contractuelles a pour conséquence la fin des couvertures d'assurance. Il incombe dès lors aux employeurs de faire le



Conditions générales

nécessaire pour assurer leurs employés contre les accidents et de leur fournir les autres couvertures d'assurance qui incombent à l'employeur, en particulier en matière de prévoyance professionnelle.

5. ACCÈS À L'OFFRE DE PRESTATIONS ET PROMOTIONS

ZOUPY Sàrl gère librement sa plateforme Internet et se réserve le droit de refuser des cocontractants potentiels sans indication de motifs.

L'accès à la plateforme Internet de ZOUPY Sàrl se fait à travers le fournisseur Internet choisi par l'utilisateur lui-même, sans responsabilité de ZOUPY Sàrl.

Les prestations ne sont accessibles qu'après signature d'un contrat avec la société, qui engendre l'obligation pour ZOUPY Sàrl de créer un compte personnel pour son cocontractant employeur.

L'accès en ligne est en principe disponible 24h/24 et quotidiennement, mais ZOUPY Sàrl décline toute responsabilité pour des interruptions momentanées ou le blocage de comptes qui apparaîtraient être utilisés de manière non conforme, illicite ou contraire aux mœurs.

En particulier, l'offre de parrainage existante pour les clients n'est valide que pour ses amis ou contacts proches - toute mesure destinée à profiter de la promotion en utilisant des sites tiers et autres publicités digitales ou non, rend l'offre promotionnelle nulle.

En cas de non-respect des présentes conditions générales d'utilisation, ZOUPY Sàrl peut prendre des mesures immédiates, notamment l'exclusion en tout temps et sans avertissement préalable de l'accès de l'utilisateur aux informations et services offerts sur le site. En cas de dommage subi suite à une violation par l'utilisateur des présentes conditions générales d'utilisation, ZOUPY Sàrl se réserve le droit de réclamer des dommages et intérêts, en sus de la cessation de l'utilisation non-conforme.

6. OBLIGATIONS LIÉES À L'EXÉCUTION DU CONTRAT DE MANDAT

Le contrat passé entre ZOUPY Sàrl et ses cocontractants détermine les obligations de chaque partie.

Pour permettre leur réalisation, le cocontractant employeur s'engage à décompter tous ses rapports de travail via le site internet de ZOUPY Sàrl et à ne pas fournir ses propres décomptes à la caisse de compensation ou à l'administration fiscale.

Les cocontractants sont conscients du fait que l'employeur décide lui-même si les salaires seront payés par lui directement, auquel cas il doit le signifier par écrit à ZOUPY Sàrl ou par l'intermédiaire d'un compte créé à cet effet et géré par ZOUPY Sàrl. Dans le cas où l'employeur confie à ZOUPY Sàrl la gestion du paiement des salaires, le versement interviendra le 4 du mois en cours pour les ménages effectués le mois passé.

L'employé pourra s'informer sur la plateforme du choix de l'employeur.



Conditions générales

Le cocontractant employeur doit s'assurer que son compte personnel est toujours suffisamment alimenté. Il s'engage à fournir dans les délais les données utiles à ZOUPY Sàrl lui permettant de fournir les prestations découlant de son mandat de gestion, en particulier toutes les indications relatives à la déclaration de salaire, soit le nombre d'heures de travail pour les engagements rémunérés à l'heure ou le salaire mensuel complet (jusqu'au dernier jour du mois) pour les engagements rémunérés au mois. Les cocontractants s'engagent à fournir sur le site Internet de ZOUPY Sàrl uniquement des données correctes tant en ce qui les concerne personnellement que s'agissant des heures de travail effectives. Toutes modifications du rapport de travail ou des données personnelles de l'employé ou du cocontractant doivent être communiquées à ZOUPY Sàrl dans les 14 jours.

En cas de manquement aux obligations susmentionnées, ZOUPY Sàrl se réserve le droit de facturer séparément, à la partie en faute, le travail supplémentaire occasionné à hauteur de CHF.- 120.-- (TVA comprise) par heure.

7. MODALITÉS D'EXÉCUTION DU CONTRAT

Après la conclusion du contrat, ZOUPY Sàrl établit pour le cocontractant un compte personnel qu'il créditera par des versements anticipés destinés à permettre à ZOUPY SÀRL de s'acquitter des obligations résultant du contrat de mandat. Le montant à acquitter par le cocontractant peut être consulté sur l'espace clients personnel du site Internet de ZOUPY SÀRL.

Au cas où le cocontractant employeur est en retard sur le paiement des salaires dus ou n'a pas provisionné son compte personnel pour permettre à ZOUPY SÀRL de s'acquitter de ses obligations contractuelles, l'accès de l'employeur à la plateforme sera bloqué.

Toutes les cotisations et primes destinées à des tiers, soit celles correspondant aux prestations fournies par ZOUPY SÀRL, ainsi que les commissions dues à ZOUPY SÀRL seront débitées du compte personnel du client. À la fin de la période de décompte, ZOUPY SÀRL déclare aux institutions concernées uniquement le nombre d'heures qui ont été couvertes financièrement par le cocontractant.

Le contrat de mandat habilite ZOUPY SÀRL à représenter le cocontractant face aux tiers concernés ; néanmoins, le cocontractant accepte par avance de signer, s'il en est requis, en sus une procuration expresse autorisant ZOUPY SÀRL à exécuter les prestations figurant dans le contrat de mandat.

8. RÉMUNÉRATION

Une commission est versée à ZOUPY SÀRL pour chaque prestations effectuée.

La valeur de la commission varie entre un minimum de CHF 0.- l'heure et un maximum de CHF 10.- l'heure.



Conditions générales

La valeur exacte de la commission, dégressive en fonction de la fréquence choisie des prestations, est indiquée de manière claire lorsque le cocontractant utilise la plateforme en ligne et peut notamment dépendre du canton considéré ou d'offres promotionnelles, elles-mêmes soumises à certaines conditions.

Par son acceptation des conditions générales, le cocontractant employeur se reconnaît débiteur du montant de la commission qui lui est demandée lors de chaque utilisation de la plateforme.

9. GARANTIES ET EXCLUSIONS DE RESPONSABILITÉ

ZOUPY SÀRL s'acquitte de toutes les prestations convenues contractuellement sur la base des heures de travail effectives telles que communiquées par le cocontractant.

ZOUPY SÀRL n'est aucunement tenue de procéder aux paiements des salaires et aux décomptes des cotisations d'assurances sociales, lorsque les interventions de l'employé n'ont pas été enregistrées sur le portail réservé au client du site Internet de ZOUPY SÀRL ou lorsque le compte client n'est pas suffisamment crédité en argent pour couvrir les salaires et les cotisations sociales à verser, ainsi que la commission. ZOUPY SÀRL s'engage uniquement dans cette hypothèse à informer l'employé, au plus tard à la date théorique de paiement du salaire.

Ainsi, l'employé impayé devra faire valoir ses créances salariales envers le cocontractant employeur lorsque ZOUPY SÀRL n'a pas été en mesure d'exécuter le mandat de versement du salaire /paiement des prestations d'assurance notamment en raison d'un compte insuffisamment crédité en argent ou du non-enregistrement des heures de travail par le cocontractant.

ZOUPY SÀRL décline toute responsabilité pour les cotisations d'assurances sociales ou autres contributions non versées en raison de déclarations incomplètes, respectivement d'absence de déclarations du cocontractant et/ou de l'insuffisance des paiements anticipés en faveur de ZOUPY SÀRL. En cas de retards dans l'exécution de prestations contractuelles causées par un versement tardif du cocontractant employeur, les frais de rappel émanant de tiers sont mis à la charge du cocontractant employeur.

ZOUPY SÀRL rend le cocontractant expressément attentif au fait qu'il est, en sa qualité d'employeur, seul responsable du non-respect des prescriptions relevant des assurances et des lois fiscales et qu'il peut dès lors être poursuivi en cas de violation des règles applicables.

ZOUPY SÀRL ne répond pas d'une éventuelle sous-couverture de la caisse de pension, partant du recouvrement ultérieur des cotisations.

Le cocontractant est, en tant qu'employeur, seul responsable envers son employé de la bonne exécution des rapports de travail. ZOUPY SÀRL décline toute responsabilité découlant de litiges de droit du travail entre le cocontractant et son employé.

ZOUPY SÀRL rembourse certains objets endommagés par l'employé en appliquant les tableaux d'amortissement en vigueur dans les sociétés d'assurance.



Conditions générales

10. SÉCURITÉ INFORMATIQUE ET COOKIES

ZOUPY SÀRL s'engage à protéger les données personnelles et à veiller à ce que les systèmes informatiques, programmes ou autres software qui sont dans sa sphère d'influence correspondent à l'état actuel de la technique en matière de sécurité. Les utilisateurs sont tenus de veiller à la sécurité des systèmes informatiques, programmes et autres software qui se trouvent dans leur sphère d'influence. En particulier, ZOUPY SÀRL utilise des réseaux sécurisés, protégés par des pare-feux, conformes aux normes de l'industrie, et par des mots de passe. ZOUPY SÀRL dispose de mesures de sécurité mises en place pour protéger les données d'utilisateurs contre la perte, l'utilisation abusive et l'altération.

En cas de violation des dispositions susmentionnées, ZOUPY SÀRL peut immédiatement bloquer l'accès à la plateforme des utilisateurs concernés. Elle se réserve en outre le droit de réclamer des dommages et intérêts.

La plateforme Internet de ZOUPY SÀRL utilise des "cookies". ZOUPY SÀRL attire l'attention des cocontractants sur le fait qu'un refus des cookies peut avoir comme conséquence que certains services et fonctions de la plateforme Internet ne pourront pas être utilisés pleinement.

11. PROTECTION DES DONNÉES

ZOUPY SÀRL s'engage à ne pas transférer les données personnelles de la plateforme à des tiers, sauf disposition contraire de la loi.

ZOUPY SÀRL s'assure que la gestion des données personnelles respecte la loi suisse sur la protection des données et s'engage à partager les données personnelles saisies sur la plateforme sécurisée concernant le prestataire ou son collaborateur (nom, adresse, date de naissance, numéro AVS, état civil), permis de travail, etc.) uniquement aux offices de compensation sociale concernés, aux institutions et aux autorités fiscales cantonales.

ZOUPY SÀRL a notamment besoin des données pour délivrer son service de fiducie (déclaration et assurance des employés, ainsi que le paiement des cotisations sociales). En signant ce contrat avec ZOUPY SÀRL, les contractants sont d'accord avec les objectifs susmentionnés et la gestion de leurs données personnelles. ZOUPY SÀRL doit conserver les données concernant l'employeur (nom, adresse, email, numéro de téléphone, date de naissance, sexe, numéro d'employeur et données de nettoyage) afin de respecter les contrôles des bureaux de compensation suisses et d'assurer correctement son service fiduciaire. Les utilisateurs ne peuvent donc pas modifier ou supprimer les données qu'ils ont fournies lors de la réservation en raison de la relation employeur. En cas de vérification rétroactive d'un ou de plusieurs bureaux de compensation, ZOUPY SÀRL doit conserver les données d'utilisateur mentionnées ci-dessus pendant 10 ans.

Le contractant peut toutefois se désinscrire de la newsletter de la société en se désinscrivant en bas de tout e-mail envoyé. ZOUPY SÀRL souligne également que chaque utilisateur de la plateforme peut être tenu responsable de la protection des données auxquelles elle accède via la plate-forme et que la loi suisse sur la protection des données s'applique quel que soit le pays dans lequel elle se trouve.



Conditions générales

Le stockage et l'utilisation des données de paiement seront traités par notre fournisseur de services de paiement Datatrans. ZOUPY SÀRL se conforme à un audit annuel appelé conformité PCI pour s'assurer que les données de paiement restent privées.

Pour toute question concernant la confidentialité ou la conformité GDPR, veuillez envoyer un email à client@ZOUPY Sàrl.com.

12. MODIFICATIONS

ZOUPY SÀRL se réserve le droit de modifier en tout temps ces conditions générales d'affaires. Les modifications seront accessibles par l'intermédiaire du site Internet de ZOUPY SÀRL.

13. CLAUSE DE SAUVEGARDE

La nullité éventuelle de l'une des dispositions qui précèdent n'entraîne aucune conséquence sur la validité des présentes conditions générales et a fortiori sur les contrats signés entre ZOUPY SÀRL et ses cocontractants.

14. DROIT APPLICABLE ET FOR JURIDIQUE

Toutes les relations contractuelles liant ZOUPY Sàrl a ses cocontractants sont soumises au droit matériel suisse, quel que soit le domicile de ceux-ci. Le for juridique exclusif est à Genève.